



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE
TRAITEMENT DES DECHETS**

Réf. : NS 1.1
PM : 1
Version : 1
Maj : 22/09/2020
Page : 1/1

SEANCE DU 25 MARS 2025

Délibération n° 2025/16

**AVANCE DE TRESORERIE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET
ANNEXE**

Membres en exercice : 50

Nombre de votants : 38

Présents à la séance : 28

Date de la convocation : 19 mars 2025

Secrétaire de séance : Landry LEONARD

Le vingt-cinq mars deux mille vingt-cinq, à 17h30, les membres du comité syndical du SMET 71, convoqués par M. Dominique JUILLOT, président, se sont réunis au SMET 71, Route de Lessard Lieu-dit sur les Bois à Chagny, sous sa présidence.

Etaient présents : MM. Dominique JUILLOT, Landry LEONARD, Michel LEFER, Paul THEBAULT, Claude MENNELLA, Jean-Pierre GIRARDEAU, Pierre RAGEOT, Robert CASENOVE, Gilles JONDET, Jean-Noël MORY, Christian CLERC, Stéphane GROS, Franck SERRAND, Julien GANDREY, Didier FICHET, Laurent PARADIS, François De TRUCHIS, Alain FAVERIAL, Sébastien LAURENT, Bernard NIQUET, Jean-Pierre CHERVIER, Mme Gaëlle SAINT-HILARY, M. Alexandre DUPARAY, Mme Peggy GABORIT, MM. Marc MONNOT, Pascal LABARBE, MM. Armando De ABREU, Noël VALETTE.

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Joël DEMULE, ayant donné procuration à Jean-Pierre GIRARDEAU.
M. Bernard DESPLAT, ayant donné procuration à Gilles JONDET.
M. Patrick BUHOT, ayant donné procuration à Robert CASENOVE.
M. Eric BLANC, ayant donné procuration à Christian CLERC.
M. René VARIN, ayant donné procuration à Gaëlle SAINT-HILARY.
Mme Christiane MACE DE GASTINES, ayant donné pouvoir à Alexandre DUPARAY.
M. Philippe CHARLES DE LA BROUSSE, ayant donné pouvoir à Marc MONNOT.
M. Christophe DUMONT, ayant donné pouvoir à Armando De ABREU.
M. Jean-François JAUNET, ayant donné pouvoir à Noël VALETTE.
Mme Marie-Claude JARROT, ayant donné pouvoir à Dominique JUILLOT.

Excusés : Mme Sylvie TRAPON, MM. Marc LABULLE, Guillaume THIEBAUT, Xavier COSTE, Vincent FAGUET, Mmes Françoise LARGE, Catherine AMIOT, M. Romain PITTET, Mme Evelyne COUILLEROT, MM. David MARTI, Philippe PIGEAU.

Absent : M. Michel BOULEY.

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article R. 2221-70,

Vu la délibération n°2023/34 du 19 décembre 2023 créant le budget annexe pour le centre de tri,

Considérant que le budget annexe est doté de l'autonomie financière qui a pour conséquence l'individualisation de la trésorerie,

Considérant que les subventions qui contribuent au financement des travaux du centre de tri de Torcy sont, pour certaines, assorties de délai de versement de plusieurs mois à l'issue des travaux,

Considérant la nécessité de procéder à des avances de trésorerie du budget principal au budget annexe pour l'année 2025,

Considérant que les opérations liées à la gestion de la trésorerie (versement et remboursement) sont non budgétaires,

Considérant que cette avance de trésorerie peut être versée en plusieurs fois dans la limite du montant maximum annuel délibéré,

Considérant que cette avance de trésorerie sera remboursée lorsque la trésorerie du budget annexe le permettra.

DECISION

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE COMITE SYNDICAL, A L'UNANIMITE :**

- ✓ Autorise le versement d'avances de trésorerie par le budget principal au budget annexe dans la limite d'un plafond de 1 000 000 € ;
- ✓ Les avances seront remboursées par le budget annexe du centre de tri au plus tard le 31 décembre 2025 ;
- ✓ Autorise Monsieur le Président à signer tout document y afférent et permettant l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme,

Le président,



Dominique JUILLOT